

RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;
Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia
Angeli, Evelyne Huytebroeck, David Liberman, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Stéphanie
Koplowicz, Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Anne Noémie Rakovsky, Catherine
Suzanne Jacqueline Beauthier, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux, Alexander
Frank Paul Billiet, Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Joseph Jean-Marie Jans, Michael
Francis Van Vlasselaer, *Conseillers communaux* ;
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

Excusés

Denis Stokkink, Nabil Boukili, Fatima Abbach, *Conseillers communaux*.

Séance du 26.03.19

#Objet : Motion relative à la gestion du stationnement à Forest et, en particulier, autour de Forest National et du Stade Marien (à la demande de Messieurs Loewenstein, Pierre-De Permentier et Hacken, conseillers communaux).- report du 26/02/2019#

Séance publique

ORGANISATION

Secrétariat

Amendement unique proposé par les groupes ECOLO/GROEN – PS/SPA

**MOTION RELATIVE À LA GESTION DU STATIONNEMENT À FOREST ET, EN PARTICULIER,
AUTOUR DE FOREST NATIONAL ET DU STADE MARIEN**

Déposée par : M. LOEWENSTEIN (DéFI), C. PIERRE-DE PERMENTIER (MR) et L. HACKEN (cdH)

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu l'ordonnance du 22 janvier 2009 portant organisation de la politique du stationnement et création de l'Agence du stationnement de la Région de Bruxelles-Capitale ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 portant sur le volet réglementaire du plan régional de politique du stationnement, tel que modifié par l'arrêté du 27 octobre 2016 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2013 portant sur les zones de stationnement réglementées et les cartes de dérogation, tel que modifié par l'arrêté du 27 octobre 2016 ;

Vu le Plan Régional de Politique du Stationnement ;

Vu le règlement redevance sur le stationnement de véhicules à moteur sur la voie publique adopté par le conseil communal de Forest en séance du 3 mai 2016 et modifié par le conseil communal en séance du 19 septembre 2017 et du 20 février 2018 pour un terme expirant le 31 décembre 2019 ;

Vu la convention de délégation des missions de perception et de contrôle à l'Agence régionale du stationnement adoptée par le Conseil Communal en séance du 22 mars 2016 ;

Vu le régime actuel prévoyant le stationnement payant sur tout le territoire communal via des zones rouges (rue Jean-Baptiste Vanpé, chaussée de Bruxelles (entre la rue des Abbesses et la rue Jean-Baptiste Vanpé), chaussée de Neerstalle (entre la rue Jean-Baptiste Vanpé et la rue André Baillon), avenue Victor Rousseau (jusqu'à l'avenue Denayer du côté pair et jusqu'à l'avenue Monte Carlo du côté impair) et place de l'Altitude 100) et des zones vertes sur toutes les autres voiries ;

Vu les nuisances de stationnement liées aux événements organisés par Forest National et aux matches de football du Royal Union Saint-Gilloise au stade Marien ;

Vu que l'actuel règlement redevance ne prévoit aucune mesure visant à préserver les riverains des nuisances générées par ces deux acteurs incontournables de la vie forestoise ;

Que, de surcroît, le stationnement est gratuit en soirée et les dimanches ;

Vu l'obligation de la commune de se mettre en conformité avec l'ordonnance régionale et ses arrêtés d'exécution ;

Vu que cette obligation doit constituer une opportunité pour la commune de Forest d'évaluer et revoir sa politique de stationnement au bénéfice de ses habitants ;

Vu que le règlement redevance expire le 31 décembre 2019 ;

Vu la nécessité d'évaluer et revoir la politique de stationnement en concertation avec les habitants et acteurs économiques forestois ;

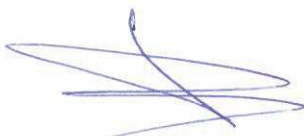
Vu la motion « **Motion relative aux engagements locaux en matière de lutte contre les changements climatiques** », voté à l'unanimité par le Conseil Communal du 21 janvier 2019, invitant à « *Concevoir une politique de la mobilité et du stationnement durables qui a pour objectif de diminuer la pression automobile, de limiter les déplacements automobiles à l'intérieur de la Commune et de favoriser les modes actifs* » ;

DEMANDE AU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS :

- D'inviter, Parking.brussels, les responsables des Forest-National et de l'Union Saint-Gilloise à une commission du Conseil Communal afin :
 1. Que Parking.Brussels présente les options possibles, dans le respect du cadre légal existant, afin de trouver une solution structurelle aux nuisances causées par les activités de Forest-National et de l'Union Saint-Gilloise en matière de stationnement.
 2. Que Parking.brussels présente une évaluation du règlement communal en vigueur et nous propose un calendrier et des modalités de révision du règlement stationnement, dans son ensemble, à cette occasion.

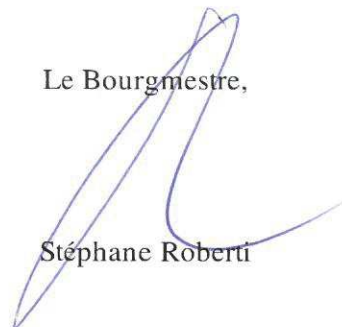
34 votants : 22 votes positifs, 12 votes négatifs.

Par le Collège :
La Secrétaire,



Betty Moens

Le Bourgmestre,



Stéphane Roberti